

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) Animation et accompagnement des collectivités autour de la connaissance des coûts et la matrice des coûts Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy

TABLE DES MATIERES

1. Éléments de contexte régional	2
2. Objet de la consultation	3
3. Contenu de la prestation	4
Code prix A : Rapport de fin de mission	4
Code prix 1 : Remplissage de la Matrice des coûts par le prestataire.....	5
Code prix 2 : Accompagnement individuel au remplissage de la matrice des coûts.....	5
Code prix 4 : Accompagnement collectif au remplissage de la matrice des coûts.....	7
Code prix 5 : Animation de réunions d'échanges.....	9
Code prix 6 : Accompagnement à l'interprétation des données matrice	10
Code prix 8 : Animations de réunions de restitution.....	11
Code prix 10 : Relances téléphoniques.....	13
Code prix 11 : suivi de la prestation.....	13
Codes prix 13 à 23 : Déplacements.....	14
Code prix 24 : Prestations d'études complémentaires.....	15
4. Canevas de réponse aux critères développement durable	17

1. Éléments de contexte régional

Les éléments ci-dessous complètent la présentation faite dans le cahier des charges de l'accord-cadre sur le contexte national du dispositif autour de la matrice des coûts.

Pour connaître les réalisations sur l'accord-cadre 2023-2026, les candidats sont invités à se reporter au diaporama établi dans le cadre du lot 1 dressant le bilan région par région, année par année, transmis par l'ADEME national.

Les référentiels éventuellement établis sont disponibles via le lien sur <https://economie-circulaire.ademe.fr/cout-des-dechets>.

L'export des collectivités à compétences déchets encore disponible sous SINOE v2 permet d'apprécier la dynamique de remplissage des matrices des coûts et en particulier les pics lors des années de 100% matrice sur les données 2019 et 2022.

Le prestataire actuel, INDDIGO, est chargé de remplir les matrices 2025.

Le présent marché démarrera sur le remplissage des matrices 2026.

L'ADEME et le Conseil Régional de Guadeloupe travaillent en étroite collaboration dans le cadre de différents programmes en lien avec la planification déchets et économie circulaire.

On note ainsi une forte implication du Conseil Régional de la Guadeloupe non seulement sur l'observatoire des déchets et de l'économie circulaire (ORDEC), en lien avec le PRPGD, mais aussi sur le suivi des performances des filières REP avec un ETP dédié.

L'Observatoire Régional des Déchets et de l'Economie Circulaire (ORDEC) publie depuis plusieurs années un document « chiffres clés » présentant la performance de collecte et de traitement des déchets en Guadeloupe en y associant un volet coût du SPPGD fourni par le prestataire du marché « matrices coûts ».

La collectivité de Saint-Martin travaille à l'optimisation du SPPGD (déploiement des filières REP, amélioration de la pré-collecte/collecte, suivi des performances) et va y être aidée par l'ADEME via un contrat d'objectif outre-mer.

Région, collectivité de Saint-Martin, ORDEC ainsi que l'interfilière REP (animation et accompagnement du déploiement des filières REP en Guadeloupe et à Saint-Martin) seront associés à la programmation des prestations.

2. Objet de la consultation

L'objet de la présente consultation est de poursuivre, pour la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, l'animation et l'accompagnement des collectivités autour de la matrice des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD).

Les prestations attendues s'inscrivent dans la continuité des précédents marchés régionaux tout en intégrant les évolutions liées à la refonte de l'outil SINOE®, à la mise à jour du guide méthodologique, et à la montée en autonomie progressive des collectivités pour le remplissage et l'exploitation de leurs matrices des coûts.

Les prestations visent à :

- Accompagner la montée en compétence des agents des collectivités sur le remplissage et l'analyse de leur matrice des coûts ;
- Consolider la fiabilité et la comparabilité des données saisies sous SINOE®, dans un contexte d'évolution méthodologique et numérique (SINOE® v3) ;
- Favoriser l'appropriation et l'exploitation des résultats par les techniciens et les élus, pour alimenter les réflexions locales sur l'optimisation du service déchets ;
- Soutenir les démarches collectives et partenariales, en mobilisant notamment les syndicats de traitement ;
- Valoriser les retours d'expérience et encourager le partage de bonnes pratiques entre collectivités.

Les thématiques phares de l'ADEME seront promus au travers du marché :

- *Le Réseau Elus pour agir*
- *Le programme TETE Territoire engagé pour la transition écologique*
- *La tarification incitative, avec l'enjeu de mobiliser les grandes structures*

Les prestations suivront un rythme annuel structuré en deux grandes séquences complémentaires :

- De mars à juillet : période de remplissage et de consolidation des matrices des coûts (saisie, vérification, accompagnement des collectivités) ;
- D'octobre à février : période consacrée à l'analyse des résultats, à l'animation de réunions techniques.
- Des ateliers thématiques et des restitutions aux élus compléteront les animations.

Il est attendu du titulaire qu'il fasse preuve d'une autonomie opérationnelle et d'une forte capacité d'initiative, tout en veillant à obtenir les validations de l'ADEME, notamment sur les livrables clés et le chiffrage amont du temps à passer.

Tous les documents, supports et livrables produits dans le cadre du marché devront respecter la charte graphique ADEME en vigueur et être remis dans des formats entièrement compatibles avec les outils bureautiques Office 365 (Word, Excel, PowerPoint).

Les retours terrain jugés pertinents devront être transmis régulièrement à l'ADEME afin d'alimenter les réflexions régionales et nationales et d'enrichir la capitalisation collective.

3. Contenu de la prestation

Le contenu de la prestation est détaillé au travers des différents codes prix, conformément à l'accord-cadre.

Code prix	Désignation
A	Rapport de fin de mission
1	Remplissage de matrice par le prestataire
2	Accompagnement individuel au remplissage
4	Accompagnement collectif au remplissage
5	Animation de réunion d'échanges
6	Accompagnement à l'interprétation des données
8	Animation de réunion de restitution
10	Relances téléphoniques
11	Suivi de la prestation
18	Frais de déplacement Guadeloupe
21	Frais de déplacement entre la Martinique et la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane ou la Guadeloupe et la Guyane
22	Frais de déplacement inter-îles
23	Frais de séjour DROM-COM
24	Prestation d'études complémentaires

Code prix A : Rapport de fin de mission

Objectif

Rédaction d'un rapport de fin de mission synthétisant l'ensemble des actions menées dans le cadre du marché, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les enseignements à retenir pour la suite du dispositif Connaissance des coûts.

Contenu

Le rapport devra notamment inclure :

- Un bilan quantitatif des prestations réalisées (accompagnements, réunions, matrices saisies, taux de remplissage, etc.) ;
- Une analyse qualitative des résultats obtenus et des retours des collectivités ;
- L'identification des bonnes pratiques et des freins récurrents observés ;
- Des recommandations opérationnelles pour les futures campagnes de saisie ou d'animation ;
- Le cas échéant, une synthèse financière du marché et des prestations décomptées.

Le rapport devra être présenté sous un format homogène validé par l'ADEME, et accompagné d'un support de restitution (diaporama synthétique) pour présentation orale.

Livrables

- Rapport complet (Word ou PDF, 15–25 pages maximum) ;
- Synthèse exécutive (2–3 pages) ;
- Support PowerPoint de restitution.

Tous les livrables respecteront la charte graphique ADEME et seront transmis en formats ouverts (Office 365).

Modalités

Le code prix A est décompté à l'unité, par rapport de fin de mission validé par l'ADEME. Il est facturable en fin de marché après remise et validation du rapport final.

Code prix 1 : Remplissage de la Matrice des coûts par le prestataire

Objectif

Assurer, de manière ciblée et complémentaire à l'accompagnement des collectivités, le remplissage complet et conforme de certaines matrices des coûts, dans les territoires où la saisie ne peut être effectuée directement par les collectivités.

Contexte et finalité

Ce code prix correspond à une prestation encadrée et limitée, mobilisée uniquement lorsque :

- La collectivité n'a pas la capacité technique ou organisationnelle d'effectuer la saisie elle-même ;
- Le niveau de remplissage régional reste insuffisant pour garantir une observation représentative ;
- Un besoin de fiabilisation ou de rattrapage a été identifié par la direction régionale de l'ADEME.

Prestations attendues

Le prestataire devra :

- Collecter les informations nécessaires auprès de la collectivité (données techniques, comptables, organisationnelles, clés de répartition, etc.) ;
- Renseigner la matrice des coûts conformément aux règles méthodologiques actualisées (guide méthodologique, version en vigueur) et au cadre SINOE® v3 ;
- Procéder à la vérification de la cohérence et de l'exhaustivité des données saisies ;
- S'assurer que la collectivité valide la matrice saisie avant demande de validation sur SINOE®;
- Documenter les hypothèses, les choix de répartition et les éventuelles difficultés rencontrées, dans une logique de traçabilité et d'amélioration continue.

Modalités

Décompte à l'unité : 1 code prix 1 par matrice réalisée.

Cas complexes (ex. grandes régions) soumis à validation préalable de l'ADEME.

En fin de marché, les matrices inachevées pour cause de données manquantes pourront faire l'objet d'un paiement partiel, après examen par l'ADEME.

Code prix 2 : Accompagnement individuel au remplissage de la matrice des coûts

Objectif

Fournir un accompagnement individualisé et renforcé aux collectivités qui n'ont jamais utilisé la Matrice des coûts ou qui ne disposent pas de ressources nécessaires pour suivre un accompagnement collectif, afin de leur permettre d'entrer dans le dispositif et de remplir leur première matrice (dérogation possible pour une collectivité en manque de moyens) en autonomie accompagnée.

Contexte et finalité

Ce code prix correspond à une prestation exceptionnelle et ponctuelle, destinée à soutenir les collectivités non initiées ou en difficulté structurelle dans la compréhension et la mise en œuvre du dispositif.

Il s'adresse principalement à des collectivités :

- N'ayant jamais renseignée la matrice des coûts
- Ou rencontrant des obstacles techniques, humains ou organisationnelles rendant impossible un accompagnement collectif

L'objectif est de faciliter leur intégration dans le dispositif national et de leur permettre de disposer d'une première matrice complète et exploitable, tout en amorçant une montée en compétence vers une autonomie future.

Cet accompagnement constitue un appui de transition : il ne doit pas se substituer durablement à la responsabilité de la collectivité, mais lui donner les moyens de rejoindre ensuite les dispositifs collectifs d'animation régionale.

Ce code prix doit servir à aider les syndicats de traitement dans l'élaboration de leur cadre de décomposition, qui est un élément essentiel pour permettre le remplissage des adhérents, en évitant au maximum les lignes de regroupement.

Ce code prix sert également pour les collectivités autonomes sollicitant une vérification ponctuelle et ciblée du type : contrôle de calculs, contrôle de cohérence du tableur, dernier regard avant demande de validation SINOE®, demande de confirmation de règles nouvelles ou encore notamment dans le passage à SINOE® v3.

Prestations attendues

Le prestataire devra :

- Établir un diagnostic initial du niveau de connaissance de la collectivité sur la Matrice des coûts et ses données disponibles ;
- Présenter le dispositif national et les outils associés (SINOE®, guide méthodologique, ressources ADEME) ;
- Accompagner la collectivité dans le repérage et la structuration des données nécessaires au remplissage ;
- Expliquer les principes de saisie, de clés de répartition et de validation ;
- Assister la collectivité dans la première saisie de la matrice, tout en veillant à ce que celle-ci reste actrice du processus ;
- Proposer un plan d'autonomisation (formation complémentaire, participation à un groupe régional, appui ponctuel futur, etc.) ;
- Rendre compte à l'ADEME régionale de l'état d'avancement et des perspectives d'autonomie.

Livrables

Fiche d'intervention (pouvant être intégrée dans un fichier de suivi) détaillant :

- Le profil de la collectivité
- La situation initiale
- Le niveau d'autonomie

Pour un syndicat de traitement : son cadre de décomposition des coûts de traitement (charges et produits séparés si possible) par flux de déchets, pour intégration dans leurs Matrices de coûts.

Modalités

Le code prix 2 est décompté par demi-journée de travail effectif consacrée à l'accompagnement de la collectivité.

Un même code prix pourra couvrir plusieurs collectivités, lorsque chacune nécessite un appui limité (inférieur à une demi-journée par exemple pour des sollicitations ponctuelles).

À l'inverse, certaines collectivités pourront mobiliser plusieurs codes prix 2 en fonction de la complexité de leur situation ou de leur niveau d'autonomie.

Le prestataire devra informer l'ADEME dès qu'un accompagnement dépasse deux codes prix 2 pour une même collectivité, en précisant :

- S'il s'agit d'un besoin ponctuel, par exemple dans le cadre d'un appui spécifique (mise en place d'une comptabilité analytique selon la méthode *ComptaCoût®*) ;
- Ou d'un besoin récurrent, auquel cas la collectivité pourra être orientée vers une prestation dédiée hors accord-cadre.

Code prix 4 : Accompagnement collectif au remplissage de la matrice des coûts

Objectif

Organiser et animer, à l'échelle régionale ou départementale, des sessions collectives d'accompagnement au remplissage de la Matrice des coûts, destinées aux collectivités autonomes ou semi-autonomes, afin de garantir la complétude, la fiabilité et la cohérence des données saisies, tout en amorçant leur appropriation des résultats.

Contexte et finalité

Les ateliers collectifs constituent le principal levier d'action mutualisé pour soutenir les collectivités dans la réalisation de leurs matrices. Ils s'inscrivent dans la dynamique régionale d'animation du dispositif et dans l'évolution vers une observation intégrée des flux et des coûts via SINOE® v3.

Ils poursuivent une double finalité :

- Assurer la qualité, la cohérence et l'harmonisation des pratiques de saisie entre les modules « Collecte », « Traitement » et « Coûts » ;
- Pour les collectivités plus à l'aise avec l'exercice, les préparer à exploiter leurs données en introduisant les premiers éléments d'analyse (ratios, postes de coûts, poids relatifs, comparaisons).

Ces sessions offrent aux agents un temps dédié pour avancer efficacement sur leur matrice, clarifier les étapes méthodologiques, bénéficier de réponses immédiates à leurs questions et mutualiser les retours d'expérience.

L'expérience opérationnelle montre que :

- Le présentiel favorise fortement les interactions, l'entraide et l'efficacité pédagogique ;
- Un animateur peut accompagner efficacement jusqu'à 4 collectivités en présentiel ; au-delà, un second animateur est requis ;
- Le distanciel répond aux besoins de flexibilité des collectivités autonomes, tout en impliquant une animation renforcée pour maintenir la dynamique collective ;
- L'organisation de sessions dans les locaux de syndicats de traitement, lorsque cela est pertinent, favorise la qualité du remplissage des matrices et contribue à renforcer la transparence et la compréhension mutuelle entre collectivités adhérentes et syndicats.

Prestations

Le prestataire assure l'organisation, la préparation et l'animation complète des sessions collectives. À ce titre, il devra être en chargé de :

L'organisation et logistique :

- Proposer un calendrier annuel d'ateliers, en concertation avec la direction régionale de l'ADEME et les partenaires concernés ;
- Identifier des collectivités hôtes pour les sessions en présentiel ;
- Ouvrir et gérer les inscriptions, relances et ajustements de calendrier (annulation, ajout ou dédoublement de sessions) ;
- Coordonner les aspects matériels au bon déroulement des ateliers.

L'animation technique et pédagogique :

- Regrouper les collectivités selon des profils homogènes pour favoriser les échanges ;
- Animer les sessions en combinant appui méthodologique, démonstrations, travail pratique sur SINOE® et vérification en direct des saisies ;
- Accompagner la recherche, la structuration et la validation des données nécessaires ;
- Répondre aux questions techniques et méthodologiques ;
- Présenter les évolutions des outils ADEME, tutoriels et nouveautés SINOE®.

Instaurer une dynamique collective :

- Instaurer un cadre propice à l'entraide et à l'apprentissage ;
- Identifier les blocages communs et proposer des solutions mutualisées ;
- Valoriser les enseignements de session et amorcer une première lecture collective des résultats ;
- Assurer la fluidité des sessions en présentiel comme en distanciel, y compris la gestion des participations partielles ;
- Pour les collectivités les plus expérimentées, entamer un échange sur la valorisation en fin de session où l'on aborde les enseignements et tendances observées, afin d'amorcer une première lecture collective des résultats (répartition des coûts, poids des flux, leviers d'optimisation identifiés).

Livrables

Selon les besoins exprimés par la direction régionale :

- Liste des participants (nom, collectivité, fonction) ;
- Supports pédagogiques conformes à la charte ADEME ;
- Compte rendu synthétique des sessions si demandé.

Modalités

- Le Code prix 4 est décompté par journée d'animateur.
- Une demi-journée à distance animée par un animateur sera décomptée 0,5 code prix 4.
- En présentiel, lorsque plus de 4 collectivités participent à une session, la présence d'un second animateur est requise : 2 codes prix 4 seront alors décomptés pour la journée concernée.

Code prix 5 : Animation de réunions d'échanges

Objectif

Animer des réunions thématiques, techniques visant à favoriser les échanges, l'analyse collective et la compréhension des coûts issus des matrices. Ces animations constituent un temps fort de restitution et de dialogue entre acteurs d'un même territoire ou interrégionale pour les lots concernés, permettant d'interpréter collectivement les données, de partager les pratiques et d'identifier des pistes d'optimisation du service public de gestion des déchets.

Contexte et finalité

Le prestataire devra :

- Proposer, en lien avec l'ADEME régionale, un programme annuel de réunions thématiques à l'automne-hiver, adapté aux besoins du territoire et aux priorités du moment ;
- Produire, après chaque réunion, une synthèse claire et exploitable, intégrant les principaux constats, exemples d'initiatives et recommandations opérationnelles.

Les réunions incluront :

- Une présentation synthétique des données des collectivités participantes (caractéristiques, ratios kg/hab., coûts aidés – tous flux et par flux, voire plus de détail selon le niveau d'analyse recherché) ;
- Des temps d'échanges et de co-analyse entre participants, appuyés sur les résultats SINOE® et les retours d'expérience ;
- Une mise en perspective des données par rapport aux moyennes régionales ou nationales, permettant d'identifier les marges de progrès ;
- La présentation de bonnes pratiques ou de pistes d'action issues d'autres territoires ;
- La possibilité d'aborder des thématiques ciblées (déchets non ménagers, coûts des déchèteries, impact des REP, tri à la source des biodéchets, tarification incitative, etc.).

Pour garantir la qualité des échanges, la présentation des données sera préparée en amont à partir des exports disponibles sur SINOE®, puis affinée en séance par un éventuel second animateur lors des temps d'intervention.

Les futurs exports SINOE® v3 faciliteront considérablement cette phase préparatoire.

Prestations

- Les réunions se tiendront en présentiel (format journée complète) ou à distance (format demi-journée).
- Chaque séance réunira en moyenne 5 à 10 collectivités, selon la thématique et la densité territoriale.
- Les supports d'animation devront être conformes à la charte graphique ADEME et transmis à l'issue de la prestation.

Les candidats sont invités à indiquer :

- Dans quelle mesure ils envisagent de mobiliser deux animateurs par réunion (par exemple selon le nombre de participants, la complexité des données ou la thématique abordée) ;
- Ou si, avec si avec la méthode d'animation employée, il leur paraît possible d'animer une réunion de 6 à 10 collectivités avec un seul animateur. Ils pourront également proposer des sujets complémentaires pertinents pour enrichir les discussions (analyse comparative, retour d'expérience, nouveaux leviers de performance, etc.).

Cas particulier : réunions avec les syndicats de traitement

Lorsque les réunions concernent spécifiquement les syndicats de traitement, elles doivent également viser à renforcer leur adhésion au dispositif et leur mobilisation dans la dynamique régionale.

Leur rôle structurant dans la collecte, la fiabilité des données et l'animation territoriale les positionne comme acteurs clés du dispositif Connaissance des coûts. Dans ce cas, les supports d'animation produits pour la séance (présentation, diaporama, synthèse graphique)

feront office de fiches d'analyse synthétique, permettant de capitaliser les enseignements sans créer de livrables supplémentaires.

Livrables

- Programme de la réunion (thème, objectifs, public cible).
- Support de présentation conforme à la charte graphique ADEME.
- Liste des participants (nom, collectivité, fonction).
- Compte rendu synthétique ou support d'analyse intégré.
- Pour les réunions syndicats : support d'animation = livrable de capitalisation.

Tous les documents seront fournis en formats ouverts (Word, PowerPoint, Excel Office 365).

Modalités

- Le Code prix 5 est décompté par journée d'animateur.
- Une animation d'une demi-journée à distance sera décomptée 0,5 code prix 5.
- Le tarif inclut la préparation, l'animation et la remise des supports.
- Les déplacements éventuels sont rémunérés via les codes prix déplacements.
- En présentiel, lorsque plus de 5 collectivités participent à une session, la présence d'un second animateur peut être requis : 2 codes prix 5 seront alors décomptés pour la journée concernée – une validation par la DR en amont est nécessaire.

Code prix 6 : Accompagnement à l'interprétation des données matrice

Objectif

Permettre aux collectivités de comprendre, interpréter et exploiter leurs données Matrice après validation, afin de transformer les résultats en outil opérationnel de pilotage, d'identification de leviers d'optimisation et d'aide à la décision stratégique.

Contexte et finalité

Dans le cadre du nouvel accord-cadre 2026–2028, l'ADEME souhaite renforcer l'usage effectif de la Matrice des coûts par les collectivités, non plus uniquement comme un outil de saisie ou de reporting, mais comme un levier d'analyse, de performance et de décision publique.

Cette prestation vient combler un besoin important identifié dans le précédent marché : l'absence d'un cadre dédié au travail post-validation, notamment pour :

- Répondre aux questions d'analyse exprimées par les techniciens,
- Accompagner la lecture des résultats,
- Identifier les marges d'optimisation du SPPGD,
- Aider à articuler les flux physiques (tonnages, filières, exutoires) et les flux économiques (coûts, financements).

L'objectif final est de permettre aux collectivités de :

- S'approprier leurs indicateurs de coûts et de performance,
- Mettre en cohérence flux et coûts,
- Situer leurs résultats (région, typologie, moyennes nationales),
- Identifier les leviers d'action (organisationnels, contractuels, techniques),
- Intégrer progressivement la matrice comme outil décisionnel durable du service public de gestion des déchets.

Prestations

Le prestataire accompagne les collectivités en travaillant directement sur leurs résultats, validés dans SINOE® v3 :

- Analyse et explication des principaux postes de coûts et flux associés (collecte, traitement, déchèteries, prévention, administration).
- Mise en perspective des résultats de la collectivité :
 - Comparaison avec des profils similaires,
 - Analyse des écarts,

- Mise en évidence de facteurs explicatifs (organisation, densité, filières, modes de gestion).
- Identification des marges de progrès et pistes d'optimisation du SPPGD (mutualisation, ajustements contractuels, révision organisationnelle, leviers REP, tri à la source, déchèteries, etc.).
- Explication du lien entre choix organisationnels, impacts budgétaires et performance environnementale.
- Travail sur la lecture intégrée flux/coûts, conformément à la nouvelle approche harmonisée du dispositif national.
- Réponses aux questions techniques ou méthodologiques post-validation.
- Préparation de la collectivité à la restitution aux élus (en articulation avec le code prix 8).

Livrables

- Supports de présentation (PowerPoint ou équivalent), conformes à la charte graphique ADEME et compatibles Office 365 contenant les analyses, comparaisons pertinentes, premières pistes d'action ;
- Liste des participants et compte rendu synthétique de l'échange.

Modalités

Le code prix 6 est décompté par demi-journée de travail effectif, incluant :

- Préparation de l'analyse,
- Réunion(s) avec la collectivité,
- Finalisation des supports et du compte rendu.

La prestation peut se dérouler :

- En présentiel (demi-journée ou journée : 1 ou 2 unités),
- Ou en distanciel (format demi-journée : 1 unité).

Code prix 8 : Animations de réunions de restitution

Objectif

Renforcer la compréhension et l'implication des élus dans la démarche de suivi et d'optimisation du SPPGD, à travers la production de supports de restitution adaptés et l'organisation de séances de présentation ciblées, à des échelles pertinentes (collectivité, syndicat, département ou région).

Contexte et finalité

Ce code prix vise à redonner toute sa place au regard politique dans la gouvernance du dispositif de la Matrice des coûts. Les données produites par les collectivités n'ont de valeur que si elles sont appropriées et mobilisées par les décideurs dans les choix stratégiques et budgétaires locaux.

Le SPPGD constitue, pour la majorité des collectivités, l'un des premiers postes de dépenses de fonctionnement. La compréhension fine de sa structure de coûts et de ses leviers d'optimisation représente donc un enjeu majeur de bonne gestion, mais aussi de transition écologique.

Or, les restitutions aux élus ont souvent souffert d'une image trop technique, peu adaptée aux contraintes de temps et aux centres d'intérêt de ce public. Dans l'accord cadre actuel, les régions faisant appel à cette prestation atteignent entre 20% et 40% les élus de leurs régions. Nous voudrions continuer à propulser cette dynamique.

Le présent marché vise à réinventer cette communication autour des coûts et des performances déchets, en adoptant une approche à la fois pédagogique, sociologique et environnementale.

Approche proposée :

Le prestataire devra contribuer à la redynamisation de la communication auprès des élus, à travers deux leviers complémentaires :

1. Création d'une lettre-type à destination des élus
 - Support synthétique et attractif (1 à 2 pages) rappelant :
 - Les objectifs nationaux de la Matrice des coûts et leur utilité pour la collectivité ;
 - Les grands enseignements du SPPGD local (structure de coûts, leviers d'optimisation, marges de progrès) ;
 - Et surtout les enjeux environnementaux et sociétaux :
 - Cette fiche servira d'outil d'introduction et de support de communication avant la tenue d'une restitution orale.
2. Organisation de restitutions orales
 - À des échelles adaptées : collectivité, syndicat de traitement, département ou région, selon les contextes.
 - En comité restreint (élus référents déchets, vice-présidents, présidents de syndicats) pour favoriser l'interaction et le débat.
 - Présentation des principaux indicateurs, des comparaisons territoriales et des leviers identifiés, sous un angle clair, concret et porteur de sens.
 - Possibilité d'appuyer la restitution par des supports visuels attractifs (infographies, graphiques simplifiés, cartes interactives).
 - L'accent doit être mis sur la traduction des données en décisions, et sur la mise en perspective entre performance environnementale, maîtrise budgétaire et adhésion citoyenne.

Prestations

- Rédiger et mettre en page la fiche "élu" selon la charte graphique ADEME ;
- Concevoir les supports de restitution orale (PowerPoint, synthèse visuelle) ;
- Organiser, en lien avec l'ADEME régionale, les restitutions à une échelle pertinente ;
- Animer les présentations en adoptant un ton accessible et fédérateur, centré sur les enjeux et les leviers d'action ;
- Transmettre à l'ADEME un retour synthétique sur la réception des élus et les recommandations pour renforcer leur engagement futur

Livrables

- Fiche/Lettre "élu" validée par la direction régionale de l'ADEME (format Word ou PDF) ;
- Support de restitution orale conforme à la charte graphique ADEME ;
- Compte rendu de la séance de restitution (lieu, participants, réactions, enseignements).

Modalités

Un Code prix 8 est décompté par restitution (inclue la préparation en amont – les déplacements à prévoir dans les codes prix destinés). Possibilité de décompter 0,5 CP8 supplémentaires dans le cas d'une intervention nécessitant un temps de préparation plus important (exemple : une réunion Inter-collectivités dans le cadre d'une restitution départementale ou régionale) après validation de la DR.

La rédaction des fiches « élus » sont à intégrer dans le CP24.

Code prix 10 : Relances téléphoniques

Objectif

Assurer le suivi et la relance téléphonique des collectivités afin de maintenir une dynamique active de remplissage, identifier les freins rencontrés et encourager la complétude des Matrices des coûts à l'échelle régionale.

Contexte et finalité

Les relances téléphoniques constituent un outil de mobilisation essentiel pendant la période de remplissage des matrices (mars à juillet).

Elles permettent :

- De contacter les collectivités n'ayant pas encore engagé ou finalisé leur saisie,
- De comprendre les causes des retards ou blocages (manque de temps, renouvellement de personnel, difficultés techniques, méconnaissance du dispositif),
- De rappeler les échéances et d'orienter les collectivités vers les solutions adaptées (formation, accompagnement collectif, appui individuel),
- Et de maintenir un lien direct entre le terrain, le prestataire et la direction régionale de l'ADEME.

Livrables

- Tableau de suivi des relances (format Excel, compatible Office 365), comprenant pour chaque collectivité : le nom, la date de contact ou de tentative, le résultat, les suites envisagées ;
- Synthèse régionale en fin de campagne, présentant les taux de contact, les freins les plus fréquents et les actions correctives proposées.

Modalités

Le code prix est décompté à l'unité, pour chaque contact téléphonique effectif (échange réalisé avec un interlocuteur).

Le prix unitaire couvre l'ensemble des opérations liées à la relance :

- Préparation de l'appel,
- Contact avec la collectivité,
- Saisie du suivi dans le tableau partagé.

La facturation s'effectue sur la base du nombre d'unités validées par la direction régionale de l'ADEME, à partir du tableau de suivi remis par le titulaire.

Code prix 11 : suivi de la prestation

Objectif

Assurer le suivi technique, administratif et qualitatif de la prestation en lien avec la direction régionale de l'ADEME, à l'aide d'un outil de pilotage et de visualisation des données permettant d'évaluer en continu l'avancement du marché, le taux de remplissage des matrices et la dynamique territoriale du dispositif

Contexte et finalité

Le titulaire devra :

- Assurer un suivi régulier de l'avancement des actions menées/code prix engagés ;
- Tenir à jour un tableau de bord dynamique de suivi des prestations — sous Power BI ou tout autre outil équivalent validé par l'ADEME — permettant de :
 - Visualiser les taux de remplissage par territoire,
 - Suivre la progression des collectivités accompagnées,
 - Repérer les zones ou typologies en difficulté,
 - Consolider les indicateurs régionaux et nationaux,
 - Suivre la facturation des différents codes prix.

- Organiser des points de suivi réguliers (mensuels ou bimestriels) pour partager l'état d'avancement, les écarts et les besoins d'ajustement ;
- Tenir à jour un registre des bonnes pratiques en matière d'optimisation des coûts et de performance du SPPGD, destiné à alimenter les travaux du Lot 1 et la capitalisation nationale ;
- Veiller à la cohérence des données et des analyses avec les autres lots du dispositif (formation, référentiel, animation nationale) ;
- Participer aux réunions de suivi/pilotage organisés par l'ADEME

Livrables

- Tableau de bord actualisé (Power BI ou équivalent, connecté aux données SINOE® et aux fichiers de suivi ADEME) ;
 - Exports trimestriels des indicateurs (format Excel) ;
- Comptes rendus synthétiques des réunions de suivi ;
- Fiches ou fichiers de retours d'expérience / bonnes pratiques mis à jour régulièrement ;
- Synthèse annuelle consolidant les enseignements du suivi et qui justifie la facturation par code prix.

Modalités

Le code prix 11 est décompté à l'unité, correspondant à une période de suivi complète – suivi mensuel. Le prix couvre la mise à jour du tableau de bord, la préparation et animation des réunions de suivi, ainsi que la transmission des livrables.

Codes prix 13 à 23 : Déplacements

Même si beaucoup de prestations continuent à se faire à distance depuis 2020, des déplacements pourront être prévus en association avec :

- Le remplissage des matrices à la place des collectivités (code prix 1)
- Les accompagnements individuels au remplissage (code prix 2)
- Les accompagnements collectifs au remplissage (code prix 4)
- Les journées collectives d'analyse (code prix 5)
- Les réunions de restitution (code prix 8)
- Les réunions de suivi (code prix 11)

Modalités

Pour ce qui est du code prix 13 dans l'hexagone, il sera décompté 1 code prix déplacement par code prix associé.

Considérant qu'outre des frais (billet de transport, location, hébergement, restauration...), ils incluent aussi un certain temps passé, il sera ainsi décompté 1 code prix déplacement par intervenant et par évènement, y compris dans le cas où plusieurs évènements ont lieu la même journée et/ou que plusieurs intervenants sont mobilisés.

Pour ce qui est des DROM-COM, les codes prix 14 à 21 valent pour le billet aller-retour d'un intervenant.

Les codes prix 14 à 20 concernent les prestataires qui ne résideraient pas sur le territoire concerné par le marché subséquent jusqu'à celui-ci (par exemple, pour un bureau d'étude métropolitain, code prix 15 pour l'aller-retour entre la métropole et la Martinique).

Le code prix 21 vise à permettre des optimisations dans le cas d'une même attribution pour les marchés Martinique, Guadeloupe et/ou Guyane. Exemple : un bureau d'étude métropolitain qui aurait été attributaire des marchés Martinique et Guadeloupe, s'il prévoit de se rendre directement en Guadeloupe après avoir été en Martinique, il sera utilisé ce code prix 21 en plus d'un code prix 15).

Le code prix 22 vaut pour un trajet aller-retour inter-îles au sein du territoire concerné par le marché subséquent.

Il s'agira notamment des trajets inter-îles en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, entre La Réunion et Mayotte, etc.

Le code prix 23, journalier et par intervenant, vise à couvrir les frais d'hébergement, transport et restauration pendant la durée du séjour.

Code prix 24 : Prestations d'études complémentaires

Objectif

Réalisation d'études ciblées sur les coûts et l'efficacité économique des services publics de prévention et gestion des déchets (SPPGD), à partir des données issues des matrices des coûts, de SINOE®, et des indicateurs régionaux.

Ces études visent à approfondir la compréhension des facteurs de coûts, à identifier les leviers d'optimisation, et à produire des enseignements directement exploitables pour le pilotage du dispositif Connaissance des coûts.

Contexte et finalité

Ces prestations ont pour vocation de renforcer l'utilisation de la matrice des coûts comme outil d'aide à la décision, et de fournir à l'ADEME et aux collectivités des analyses concrètes sur :

- Les composantes de coûts (collecte, traitement, déchèteries, prévention, gestion administrative, marchés publics, etc.) ;
- Les variations territoriales et structurelles expliquant les écarts de coûts observés ;
- Les actions ou choix organisationnels permettant d'améliorer l'efficacité du service.

Les études devront s'appuyer prioritairement sur les données issues de la matrice des coûts et être directement liées au pilotage budgétaire et opérationnel du SPPGD.

Elles ne devront pas se limiter à des études générales sur les déchets ou la prévention, sauf si ces thématiques ont un impact mesurable et direct sur les coûts.

Exemples de sujets éligibles :

Mettre en forme un rapport ou une synthèse de **référentiel régional**.

Analyse des **facteurs expliquant les écarts de coûts** entre territoires (densité, typologie, modes de gestion).

Évaluation de l'impact **des organisations internes** (régie, DSP, groupement) sur les coûts unitaires.

Étude sur la corrélation entre taux de performance et coûts de traitement/collecte.

Comparaison des **coûts de gestion des déchèteries** selon les modalités de fonctionnement (contrôle d'accès, horaires, REP, tri).

Analyse des **coûts liés à la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets** (investissement, fonctionnement, effets sur le flux OMR).

Impact économique de l'évolution de la **TGAP** sur les budgets des collectivités.

Études de **benchmark régional** des coûts de collecte ou traitement.

Modélisation de **scénarios d'optimisation** (mutualisation, ajustement des fréquences, tarification incitative, rationalisation contractuelle).

Fiches à destination des élus

Livrables

A minima un référentiel régional pendant la durée de marché subséquent ou une synthèse avec :

Une analyse sur l'échantillon conservé,

Des indicateurs coûts (€/hab et €/t) par flux de déchets et par étape technique,

Des analyses sur l'impact des évolutions organisationnelles du territoire sur le coût global,

Des évolutions et comparaisons avec les données de référence nationales,

Le document terminé et validé devra être publié sur la librairie ADEME et mis en téléchargement sur le Sharepoint du site économie circulaire

Fiches syndicats de traitement comprenant :

- Une présentation des matrices réalisées par les adhérents ;
 - Une analyse des coûts de transport/traitement par flux par rapport à des références ;
 - Une présentation des coûts des adhérents ;
 - Une compilation en € de la gestion des déchets à son échelle ;
 - Comment le syndicat de traitement pourrait prendre la main sur la démarche.
- Etudes en lien avec l'optimisation du SPPGD :
- Note de cadrage précisant la problématique, les sources et la méthodologie retenue.
 - Rapport d'étude complet, comprenant :
 - Un résumé exécutif (2 pages max.) ;
 - Une analyse structurée des coûts et de leurs déterminants ;
 - Des comparaisons chiffrées et recommandations opérationnelles ;
 - Un focus sur la transférabilité des résultats à d'autres territoires.
 - Fichier Excel ou tableur source avec jeux de données et formules.
 - Support synthétique pour restitution orale (diaporama).

Tous les documents devront être transmis dans des formats ouverts (Word, Excel, PowerPoint, Office365) et conformes à la charte graphique ADEME.

Modalités

Le code prix 24 ne peut être mobilisé que pour des études expressément validées par l'ADEME, sur la base d'une note de cadrage préalable précisant les objectifs, le périmètre et les livrables attendus.

Ces études doivent être strictement centrées sur l'analyse des coûts du SPPGD et sur l'exploitation des données issues de la Matrice des coûts ou de SINOE®. Tout sujet sans lien démontré avec la maîtrise des coûts (communication, sensibilisation, études techniques ou comportementales générales) sera exclu du périmètre. Le code prix 24 est décompté avec un tarif journalier.

4. Canevas de réponse aux critères développement durable

Seules les activités ayant un lien direct avec la prestation sont considérés : c'est-à-dire les activités ayant un lien de cause à effet dans la réalisation de la prestation ou autrement dit les éléments de la chaîne de valeur permettant de réaliser la prestation :

- Matériel utilisé (ex. : ordinateur pour rédiger les rapports)
- Moyens de transport utilisés (ex. : pour les réunions en présentiel)
- Supports d'animation
- Etc.

Canevas de réponse sur le volet environnemental

- Politiques environnementales internes :

Le candidat exposera la démarche et/ou les actions concrètes qui seront mises en place pour assurer une réduction des impacts négatifs sur l'environnement et sur la santé des personnes **dans le cadre de la mise en œuvre de la prestation objet du marché. Les éléments avancés pour répondre à cette exigence environnementale devront être liés à l'objet du marché et devront être étayés par des éléments probatoires.** Pour cela, l'ADEME attend des éléments allant au-delà des exigences réglementaires. Il sera également tenu compte dans l'évaluation de la taille et des capacités du répondant.

À ce titre, vous pouvez vous appuyer sur le guide ADEME « Ecoresponsable au bureau » : <https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/5225-ecoresponsable-au-bureau-9791029718960.html>.

Celui-ci identifie les 3 volets les plus impactant pour une activité de bureau par ordre d'importance (liste non-exhaustive) :

1. Les déplacements domicile-travail et en mission

Document ressource : Plan de mobilité dans mon entreprise
<https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transport/1549-plan-de-mobilite-dans-mon-entreprise-un.html>

2. Le numérique

Documents ressources : Comment télétravailler léger ?
<https://librairie.ademe.fr/consommer-autrement/249-comment-teletravailler-leger-.html>

ou encore : <https://communication-responsable.ademe.fr/numerique-responsable>

3. Les consommations (énergie, eau, alimentation, papier)

N.B. : Les choix d'actions doivent être faits en adéquation avec les besoins, la bonne qualité de la prestation et le bien-être des personnes qui la réalisent. Ne pas négliger l'aspect social et humain.

Ex.1 : Supprimer un déplacement mais cela entraîne une dégradation relationnelle, de compréhension pour la prestation (dégradation de la qualité des rendus) et un report vers des impacts numériques (visioconférence).

Ex.2 : Supprimer un écran au salarié mais cela diminue son efficacité et son confort de travail.

N.B. : Attention également aux effets rebond environnementaux.

Ex : le télétravail dont l'impact peut varier en fonction des pratiques.

Pour information et exemple :

Pistes d'actions en interne permettant de réduire les impacts environnementaux au quotidien, effectué sur la base de **travail de bureau (analyses)**. Pistes d'actions pouvant être développées par le candidat selon l'objet du marché ; et pouvant être complétées par tout élément jugé pertinent et significatif.

1. Déplacements en mission		
Description action	Applicabilité selon la taille de l'organisation	Preuves attendues
Engagement interne de bonnes pratiques, liées aux réunions en présentiel	Toutes tailles	Charte de bonnes pratiques ou politique (extraits en lien avec la prestation)
Mise en place du forfait mobilités durables	Toutes tailles	Preuve de votre choix
Mesures ambitieuses de votre plan de mobilité entreprise, en lien avec la prestation	Obligatoire si >50 salariés	Extraits du plan de mobilité entreprise
Mesures de sobriété sur les déplacements	Toutes tailles	Politique de sobriété, engagement de l'organisme et mise en pratique... (extraits en lien avec la prestation)
Autre à préciser	Toutes tailles	Preuve de votre choix
2. Le numérique		
Description action	Applicabilité selon la taille de l'organisation	Preuves attendues
Politique de numérique responsable	Toutes tailles	Charte de bonnes pratiques ou politique (extraits en lien avec la prestation)
Équipements informatiques : Matériel reconditionné et/ou écoconçu et/ou conservé plus de 3 ans	Toutes tailles	Preuve de votre choix
Échanges de documents et livrables avec l'ADEME : minimiser la taille des documents, choisir un mode de transmission moins impactant <i>Ex. : dossier partagé plutôt que des envois de pièces jointes à de multiples destinataires</i>	Toutes tailles	Engagement de l'organisme et mise en pratique

Mesures de sobriété numérique	Toutes tailles	Politique de sobriété, engagement de l'organisme et mise en pratique... (extraits en lien avec la prestation)
Autre à préciser	Toutes tailles	Preuve de votre choix
3. Les consommations (énergie, eau, alimentation, papier)		
Mise en place d'une politique d'achats responsables (ISO20400)	Toutes tailles	Extraits en lien avec la prestation
Expliciter les bonnes pratiques suggérées dans le guide ADEME « Écoresponsable au bureau »	Toutes tailles	Charte de bonnes pratiques ou politique (extraits en lien avec la prestation)
Fourniture d'énergie chez des fournisseurs d'énergie renouvelable	Toutes tailles	Factures d'énergie
Politique zéro déchet et alimentation durable dans le cadre de rencontres en présentiel	Toutes tailles	Engagement de l'organisme et mise en pratique
Mesures de sobriété des consommations	Toutes tailles	Politique de sobriété, engagement de l'organisme et mise en pratique... (extraits en lien avec la prestation)
4. Démarches globales qui peuvent influencer sur l'exécution de la prestation Dans ces cas, dire en quoi cela influe sur l'exécution de la prestation		
Description action	Applicabilité selon la taille de l'organisation	Preuves attendues
Certifications et labellisations <i>Ex. : ISO14001, EMAS, Ecovadis, Lucie ISO26000, « Engagé RSE »...</i>	Toutes tailles	Attestations de certification et/ou labellisation
Engagements via politique QSE-RSE <i>Ex. : ISO2600, achats responsables ISO20400, normes économie circulaire ISO59000</i>	Toutes tailles	Politique ou charte d'engagement, rapport RSE (obligatoire si >500 salariés)... (extraits en lien avec la prestation)
Mise en place d'une démarche d'écoconception des services proposées	Toutes tailles	Document de votre choix

Communication responsable (		
Transformation du modèle économique au prisme de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération <i>Ex. : S'inspirer de la page AGIR ADEME dédiée*</i> <i>Ex. : Proposer des marchés de performance globale (préciser le coût global ou technique)</i>	Toutes tailles	Document de votre choix
Autre à préciser	Toutes tailles	Preuve de votre choix

*<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/economie-fonctionnalite>

Canevas de réponse sur le volet social

Actions sociales internes / proposition de critère :

« Le candidat exposera la démarche et/ou les actions concrètes qui seront mises en place pour assurer un progrès social dans le cadre de sa prestation.

L'ADEME recevra favorablement les propositions faites en matière d'insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté et éloignées du marché de l'emploi, de formation des salariés, y compris les salariés les moins qualifiés, de lutte contre la précarité professionnelle, de lutte contre la discrimination. Il sera également tenu compte dans l'évaluation de la taille et des capacités du répondant.

Il est demandé aux candidats de maximiser l'impact social et sociétal des projets et supports en adaptant l'accessibilité des contenus qui serviront aux prestations d'animation ; pour cela, il est attendu du prestataire un travail pour rendre les documents accessibles aux personnes en situation de handicap (exemple : accessibilité pour les personnes mal voyantes). »

Pistes d'actions en interne pour réduire les impacts sociaux au quotidien **sur le travail de bureau (études)**. Pistes d'actions pouvant être développées par le candidat selon l'objet du marché ; et pouvant être complétées par tout élément jugé pertinent et significatif.

1. Démarches directement en lien avec l'exécution de la prestation		
Parité dans l'équipe participant directement à la prestation : au moins 1/3 de femmes	Toutes tailles	Présentation de l'équipe proposée et confirmation lors de la réunion de lancement.
Salariés en insertion professionnelle et sociale parmi l'équipe proposée	Toutes tailles	Proposition dans l'offre technique d'une composition d'équipe faisant appel à une ou des personnes en réinsertion. Point à développer.
Salariés en situation de handicap parmi l'équipe proposée	Obligatoire si >20 salariés et + de 5 ans d'existence	Proposition dans l'offre technique d'une composition d'équipe faisant appel à une ou des personnes en situation de handicap. Point à développer.
Évaluation ou analyse de cycle de vie sociale ISO14075 réalisée sur votre offre de prestations intellectuelles	Toutes tailles	Résultats synthétiques d'évaluation
Autre à préciser	Toutes tailles	Preuve de votre choix
2. Démarches globales qui peuvent influencer sur l'exécution de la prestation Dans ces cas, dire en quoi cela influe sur l'exécution de la prestation		

Description action	Applicabilité selon la taille de l'organisation	Preuves attendues
Certifications et labellisations Ex. : Agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale), B-Corp, Lucie ISO26000, « Engagé RSE »	Toutes tailles	Attestations de certification et/ou labellisation
Engagements via politique RSE ISO26000	Toutes tailles	Politique ou charte d'engagement, rapport RSE (obligatoire si >500 salariés)... (extraits en lien avec la prestation)
Transformation du modèle économique au prisme de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération <i>Ex. : Coopération avec ses parties prenantes</i> <i>Ex. : Agrément ESUS, entreprise solidaire d'utilité sociale</i>	Toutes tailles	Document de votre choix
Autre à préciser	Toutes tailles	Preuve de votre choix